



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 12 JANVIER 2021

Présents : Mmes BOURDELLÈS, CARRASCO, DUREUIL-BOULLIER, LEMOINE, LOPEZ, MILLAN ;
MM ASSELINE, BENARD, BOCOGNANO, DUCLOS, LAIGNEL, LANDREIN, LECARDONNEL, MEYER
Secrétaire de séance : M Philippe DUCLOS

Absents : 0

Pouvoirs : Mme DUPREY donne pouvoir à M LECARDONNEL

La séance s'ouvre à 20h30 dans la salle polyvalente de la commune.

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du mardi 8 décembre 2020 à l'unanimité des présents.

DELIBERATIONS

1. Autorisation de règlement des dépenses d'investissement dans la limite des 25% des investissements budgétaires 2020

Il est demandé d'autoriser M. le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite des 25 % d'investissements ouverts au budget 2020 soit :

- 11.750 € pour les immobilisations incorporelles – Etudes (chapitre 20)
- 30.000 € pour les immobilisations corporelles – Mobilier (chapitre 21)
- 84.000 € pour les immobilisations en cours (chapitre 23)

Vote : adopté à l'unanimité des présents et représentés (15 voix)

2. Nomination d'un titulaire et d'un suppléant à la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées à la CCVOO)

M le Maire explique que le conseil communautaire a créé la commission CLECT et a fixé sa composition à 23 membres afin que chaque conseil municipal dispose d'un représentant. Pour la commune les domaines concernés sont principalement la voirie et l'enfance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner M Philippe LANDREIN représentant titulaire et Mme Isabelle MILLAN représentante suppléante.

Vote : 14 pour, 1 abstention

3. Désignation d'un prestataire pour l'élaboration de la modification simplifiée du PLU

Le cabinet NEAPOLIS a été sollicité pour connaître les possibilités qui s'offrent à la commune pour réaliser une modification simplifiée du PLU.

Le cabinet indique qu'une macronisation et un étoilage est possible dans le cadre d'une modification simplifiée.

Les délais de mise en œuvre sont les suivants :

- Montage dossier : 3 mois (1 mois à réaliser – 2 mois pour valider)
- Saisine CDPENAF et PPA (Personnes Publiques Associées – services DDTM, DRAC, Région, Département, Chambres : CCI, CA, ... CCVOO) : 2 mois
- Mise à dispo du public : 1 mois / SI enquête publique : 3 mois

Le devis s'élève à 2.625 euros TTC comprenant la mise à jour de la numérisation du PLU. Il faudrait demander un 2ème devis pour comparaison. Avant d'engager la procédure, il faudra demander des devis complémentaires, auprès d'autres cabinets.

4. Choix des prestataires externes pour les travaux d'agrandissement de la garderie

Dans le cadre du projet d'extension de la garderie, le maître d'œuvre a demandé à la collectivité de désigner des prestataires externes pour réaliser les missions suivantes :

- Contrôle technique
- Coordination SPS
- Etude de sols (mission G1-G2 AVP).

Au regard des offres technico-financières reçues par la mairie, il est proposé de retenir les prestataires les mieux-disants ci-dessous :

- Contrôle technique : VERITAS (2 916,00 €TTC)
- Coordination SPS : VERITAS (3 456,00 €TTC)
- Etude de sols : HYDROGEOTECHNIQUE (2 271,60 €TTC)

Vote : 14 pour, 1 abstention

INFORMATIONS

Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Bilan 2019 : 19 communes sur les 23

Ordures ménagères : baisse de 1.62 %, la redevance incitative est efficace

Nombre moyen de levées : 19

Déchets recyclables : baisse de 20 tonnes soit 2 %

Recyclage verre en augmentation

Déchets électriques : 156 tonnes : stable

Déchets verts : 48.986 passages

Tous les déchets confondus : 10.986 tonnes soit 640 Kg/habitant

Compte rendu des commissions

Impression du journal communal 2020 : 1.788 € TTC pour 500 exemplaires

Commission Bois, voies douces et fleurissement : nettoyage des bois à proximité de l'atelier technique

Commission Bâtiments, Voierie, cimetière : Acemo pour le chemin de la Pierrette

Questions diverses : Urbanisme

dépôts de certificat d'urbanisme : 1 chemin des Victoires prolongé

dépôts de déclaration préalable : 19C route de Fontaine

dépôts de permis de construire : 13 chemin du Pont Chalan

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le prochain conseil aura lieu 9 février 2021.

Le secrétaire de séance

Philippe DUCLOS

Pour le Maire

Georges LAIGNEL

